

# Anniversaire de la suspension de la dissolution du Comité Action Palestine

29 avril 2023

Il y a un an, le 29 avril 2022, une décision du Conseil d'Etat a suspendu le décret de dissolution du Comité Action Palestine, signé le 9 mars 2022 par le Président Emmanuel Macron. Ce fut une victoire historique.

En vertu de l'article L212-1 du code de la sécurité intérieure, l'Etat sortait le gourdin pour éliminer de la vie associative et militante le Comité Action Palestine. Il considérait, avec de gros mensonges à l'appui, que le Comité Action Palestine, sous couvert d'antisémitisme, « incitait à la haine, à la discrimination et à la violence contre un groupe de personnes en raison de leur religion », en un mot, à l'antisémitisme. Pour charger la mule, il n'hésitait pas non plus à nous faire grief de « soutien et d'incitation au terrorisme sur le territoire et à l'étranger » parce que nous soutenons de manière inconditionnelle la résistance légitime du peuple palestinien. Face à ces lourdes accusations, inventées et mal bricolées, la partie n'était pas gagnée pour le Comité Action Palestine. Mais grâce au recours déposé devant le conseil d'Etat, le décret de dissolution a été suspendu *sine die*.

Contrairement aux griefs du ministère de l'Intérieur, le Conseil d'Etat a considéré que la dissolution de l'association relevait d'une atteinte grave à la liberté d'expression et d'association. La ligne de défense a été claire. L'association a dénoncé les mensonges et les manipulations du gouvernement et elle n'a, à aucun moment, renié ses principes politiques de soutien au peuple palestinien. Dans le recours déposé et lors

de l'audience au Conseil d'Etat, notre association a porté haut et fort les revendications du peuple palestinien et de ses principales organisations. Elle a tenu à préciser, conformément à sa charte, que le Comité Action Palestine soutient la résistance du peuple palestinien sous toutes ses formes et a rappelé le principe non négociable de la souveraineté des peuples. Ainsi le Conseil d'Etat a, par cette décision, administré un camouflet historique au gouvernement français.

Alors que les décrets de dissolution ou les menaces de dissolution se multiplient, que les atteintes à la liberté d'expression sont quotidiennes, et que toute forme de contestation est violemment réprimée par le gouvernement, cette victoire n'est pas seulement la nôtre, mais aussi et surtout, celle de tous les militants sincères. Elle montre qu'il est déterminant de ne pas se laisser intimider et de poursuivre le combat coûte que coûte !

Vive la Palestine, vive le peuple palestinien !